

# Règlement de la bibliothèque scolaire de Moudon - Lucens et environs

## Missions

La bibliothèque est au service des élèves, du corps enseignant et du personnel administratif.

Elle offre un vaste choix de documents (albums, romans, documentaires, mangas, bandes dessinées, livres-jeux, contes, ...). Des animations pédagogiques y sont proposées.

Pour découvrir notre fonds documentaire, rendez-vous sur notre catalogue en ligne à l'adresse :

<http://moudon.renouvaud.ch>



## Inscription

Les élèves des 3 sites scolaires sont automatiquement inscrit·e·s à la bibliothèque.

## Carte de bibliothèque

Les élèves des 1-2P n'ont pas de carte et l'emprunt d'ouvrages se fait exclusivement par le biais des enseignant·e·s.

Les cartes des élèves des 3P et des 4P sont conservées à la bibliothèque.

Dès la 5P, les élèves reçoivent gratuitement leur carte de bibliothèque.

Cette carte doit être conservée durant toute la scolarité.

## Accès

Les élèves des 1-2P viennent uniquement avec leur classe. En principe, les ouvrages empruntés restent à l'école.

A partir de la 3P, pour autant que les parents aient retourné le formulaire d'autorisation dûment complété, les élèves peuvent fréquenter librement la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

Dès la 9S, les élèves doivent pouvoir être identifié·e·s en entrant dans la bibliothèque (agenda, carte, ... à déposer au bureau d'accueil).

En principe, l'accès à la bibliothèque durant la récréation est prévu pour emprunter et/ou retourner des livres. Les élèves ne sont pas autorisés à s'y installer.

## Pause de midi - Ochette

Durant la pause de midi, les élèves dès la 7P peuvent fréquenter librement la bibliothèque. L'accès est autorisé aux élèves de 3P à 6P, 10 min après les cours et 10 min avant les cours, sous l'entière responsabilité des parents, qui ne peuvent toutefois pas entrer dans le périmètre scolaire. Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans le bâtiment en dehors de ces moments, comme le stipulent les règlements internes.

## Conditions de prêt

Nombre de documents :

- 1-2P : selon consigne de l'enseignant·e
- 3 à 8P : jusqu'à 5 documents
- 9 à 11S : jusqu'à 10 documents

La durée des prêts est de 3 semaines, excepté les mangas qui sont prêtés pour 1 semaine. Deux jours avant la date de retour, le système envoie un avis d'échéance à l'adresse e-mail communiquée.

Pour autant que les livres empruntés ne soient pas réservés, une prolongation de prêt est possible.

Après 3 rappels et 2 mois de retard, les documents non retournés sont facturés aux parents.

### **Soin des documents**

Les élèves sont responsables des documents empruntés et s'engagent à en prendre soin.

### **Document perdu ou endommagé**

Si un livre est perdu ou rendu très endommagé, il est facturé : prix du livre.

Lorsqu'un document est abîmé, merci de nous en informer. Ne tentez pas de le réparer vous-même, nous avons de l'équipement adapté.

### **Contact**

E-mail : [biblio.moudon-lucens@edu-vd.ch](mailto:biblio.moudon-lucens@edu-vd.ch)

### **Horaire durant les récréations**

Fey : mardi et vendredi : 9h55-10h15  
Lucens : lundi et jeudi : 9h50-10h10  
Ochette : mardi et mercredi : 9h55-10h15

### **Horaire durant la pause de midi**

Ochette : lundi – mardi – jeudi - vendredi : 11h45-13h40

### **Adresses des bibliothèques**

#### **Collège du Fey (Moudon)**

La bibliothèque de l'EP de Moudon-Fey se trouve au Collège du Fey, en face des PPLS.  
Avenue du Fey 40 - 1510 Moudon

#### **Collège du Pré au Loup (Lucens)**

La bibliothèque de l'EP de Lucens se trouve au Collège du Pré-au-Loup, sur la droite en entrant dans le bâtiment A.  
Chemin du Collège 4 - 1522 Lucens

#### **Collège de l'Ochette (Moudon)**

La bibliothèque de l'EPS de Moudon se trouve au Collège de l'Ochette, en face du secrétariat.  
Avenue de Lucens 3b - 1510 Moudon

Moudon/Lucens, janvier 2025